



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue **lundi le 8 avril 2019 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3 Absente*
François Chevrier, *conseiller siège no 4*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Josée Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Suivi des procès-verbaux
5. Correspondances significatives
6. Embauche d'un Inspecteur municipal
7. Autorisation signature – Sablière
8. Cotisation membre ADMQ
9. Formation travaux d'infrastructures : Conseils pour optimiser la gestion de vos projets
10. Projet Route touristique 343
11. Souper gastronomique vin et tapas
12. Renouvellement
 - 12.1 Culture Lanaudière

FINANCES

13. Dépôt du rapport revenus et dépenses au 31 mars 2019
14. Approbation des comptes à payer
15. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 388 500 \$
16. Solde disponible règlement d'emprunt
17. Soumissions pour l'émission de billets

PÉRIODE DE QUESTIONS

18. Période de questions
19. Pause

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Entente d'entreposage et de mise à la disposition d'équipements servant lors d'interventions d'urgence à l'extérieur du réseau routier

TRANSPORT

21. Acquisition de rues – Domaine Val des Arbres
22. Rétrocession – Rue du Hameau



23. Projet particulier d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

24. Domaine Val des Arbres – Acquisition de servitudes
25. Plan d'action contre l'agrile du frêne

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

26. Plein Air Lanaudia
27. Déficit – Chambre de commerce Saint-Côme
28. Chevaliers de Colomb de Saint-Côme
29. Subventions à l'élite
30. Programme Pêche en herbe

DIVERS

31. Affaires nouvelles
32. Période de questions
33. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 110-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 111-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal suivant soit adopté tel que présenté, à savoir :

- Séance ordinaire du 11 mars 2019

Adopté

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Participation au Salon Aventure et Plein Air | 16-17 mars
- Défi Ski Nicoletti du 16 mars = 150 250 \$
- Début des négociations pour la Convention collective
- Saint-Côme s'invite à Saint-Gab | 6 avril



- Signature | Carrière Yvan Morin
- Serveur d'un soir = 6 000 \$
- Rencontre Steve Beaudry – Participant Jeux olympiques spéciaux
- Mois de l'autisme
- Obtention de la subvention Urgence 911 PMU – 12 000 \$
- Article sur Saint-Côme | The Guardian
- Bilan Récupération textile

5. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

6. EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le poste de l'inspecteur municipal est vacant suite à la nomination de M. Vincent Côté à titre de Directeur de développement économique et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une personne pour combler ce poste ;

CONSIDÉRANT qu'un processus de dotation a été suivi ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 112-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE monsieur Pierre Champoux soit et est engagé à titre d'inspecteur municipal aux conditions énumérées dans la convention collective en vigueur.

Adopté

7. AUTORISATIONS SIGNATURES – SABLIERE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 113-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité autorise les représentants de la Municipalité, à savoir le Maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents officiels en lien avec la transaction.

Adopté

8. COTISATION MEMBRE ADMQ

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 114-2019-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme, autorise Josée Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 836 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

9. FORMATION TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES : CONSEIL POUR OPTIMISER LA GESTION DE VOS PROJETS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 115-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise madame Josée Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à une formation dispensée par l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), le 8 mai 2019 ayant pour sujet *Les travaux d'infrastructures : Conseils pour optimiser la gestion de vos projets*.

QUE la Municipalité de Saint-Côme défraie le coût de l'inscription du cours au montant de 316 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

10. PROJET ROUTE TOURISTIQUE 343

CONSIDÉRANT que la résolution no 283-2018-12 libérait le montant budgété en 2018 pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la résolution aurait dû affecter ce montant à l'exercice 2019;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 116-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Municipalité de Saint-Côme annule la résolution no 283-2018-12 en lien avec le projet de route touristique de la 343, projet commun de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare et de Saint-Alphonse-Rodriguez.

QUE la Municipalité de Saint-Côme affecte un montant de 7 500 \$ du surplus libre pour le projet route touristique 343.

QUE la Municipalité de Saint-Côme s'engage à investir un montant maximum de 7 500 \$ pour le projet de la route touristique 343, conditionnellement à l'implication de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare et de Saint-Alphonse-Rodriguez.

Adopté



11. SOUPER GASTRONOMIQUE VIN ET TAPAS

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 117-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Saint-Côme participe au *Souper Gastronomique vin et tapas – Doux jeudis sous les étoiles 2019*, au profit de *La Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez*, le 27 avril 2019, par l'achat de 3 billets au coût de 100 \$ chacun.

Adopté

12. RENOUVELLEMENT

12.1 CULTURE LANAUDIÈRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 118-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme renouvelle son adhésion avec Culture Lanaudière, pour 2019, au coût de 287,50 \$.

Adopté

FINANCES

13. DÉPÔT DU RAPPORT REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état des revenus et dépenses au 31 mars mentionnant également les disponibilités budgétaires.

14. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et à payer.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 119-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve le paiement des factures présentées, des factures acquittées durant le mois de mars 2019 ainsi que les paiements directs effectués auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : **18074; 18081 à 18086; 18110 à 18116; 18118 à 18129; 18131 à 18137; 18139 et 18145 à 18166.**



Fichier électronique : **1163 à 1169; 1218 à 1221 et 1270 à 1311.**

totalisant un montant de **305 204,38 \$.**

QUE la liste des comptes et déboursés fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

15. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 388 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 AVRIL 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Côme souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 388 500 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
453-2009 Camion Incendie	278 500 \$
382-2004 Garage municipal	73 800 \$
513-2013 TECQ 2010-2013	121 800 \$
515-2013 CPE	805 400 \$
522-2013 Pavage rang des Venne	109 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 453-2009, 513-2013, 515-2013 et 522-2013, la Municipalité de Saint-Côme souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 120-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 avril 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);



4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	80 200 \$	
2021.	82 900 \$	
2022.	85 300 \$	
2023.	87 800 \$	
2024.	90 600 \$	(à payer en 2024)
2024.	961 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 453-2009, 513-2013, 515-2013 et 522-2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

16. SOLDE DISPONIBLE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme dispose d'un solde disponible sur règlement d'emprunt fermé de 24 230 \$ provenant du Règlement d'emprunt No 453-2009;

CONSIDÉRANT le refinancement de ce règlement, la Municipalité de Saint-Côme peut affecter le solde disponible sur règlement d'emprunt au paiement des échéances annuelles du remboursement d'emprunt en capital du règlement 453-2009;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 121-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le solde disponible de règlement d'emprunt fermé de 24 230 \$ en lien avec le règlement d'emprunt no 453-2009 soit affecté au paiement des échéances annuelles du remboursement d'emprunt en capital lors du refinancement dudit règlement.

Adopté

17. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	8 avril 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 avril 2019
Montant :	1 388 500 \$		



ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 avril 2019, au montant de 1 388 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

80 200 \$	2,86000 %	2020
82 900 \$	2,86000 %	2021
85 300 \$	2,86000 %	2022
87 800 \$	2,86000 %	2023
1 052 300 \$	2,86000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,86000 %

2 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

80 200 \$	2,88000 %	2020
82 900 \$	2,88000 %	2021
85 300 \$	2,88000 %	2022
87 800 \$	2,88000 %	2023
1 052 300 \$	2,88000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,88000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

80 200 \$	2,25000 %	2020
82 900 \$	2,30000 %	2021
85 300 \$	2,40000 %	2022
87 800 \$	2,50000 %	2023
1 052 300 \$	2,60000 %	2024

Prix : 98,66400

Coût réel : 2,89912 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 122-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



QUE la Municipalité de Saint-Côme accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 avril 2019 au montant de 1 388 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 453-2009, 382-2004, 513-2013, 515-2013 et 522-2013. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

19. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 123-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit suspendue pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 124-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit rouverte.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. ENTENTE D'ENTREPOSAGE ET DE MISE À LA DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SERVANT LORS D'INTERVENTIONS D'URGENCE À L'EXTÉRIEUR DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT les responsabilités du Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière en application de la Loi sur les services pré hospitaliers d'urgence (RLRQ, c. S-6.2);

CONSIDÉRANT les rôles et responsabilités partagées entre les Parties quant aux interventions d'urgences sur leur territoire;



CONSIDÉRANT les recommandations du Protecteur du citoyen dans le rapport intitulé « L'organisation des services d'interventions d'urgence hors du réseau routier : Une desserte à optimiser pour sauver des vies » publié le 28 mars 2013, notamment :

- De confier aux ambulanciers la mission d'intervenir lorsque survient un incident nécessitant leur intervention à l'extérieur du réseau routier;
- D'allouer les ressources nécessaires au Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière afin de financer l'acquisition des équipements de protection individuelle requis par les ambulanciers afin d'intervenir de manière efficace et sécuritaire;

CONSIDÉRANT la responsabilité des ambulanciers, lorsque survient un incident nécessitant une intervention à l'extérieur du réseau routier, de se rendre auprès des victimes, de leur dispenser les soins nécessaires avant et pendant leur transport vers l'ambulance situé en bordure du réseau routier;

CONSIDÉRANT que les ambulanciers ont besoin de casques de motoneige et de bottes appropriés lors de ces interventions à l'extérieur du réseau routier;

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière a fait l'acquisition de l'équipement aux fins de ces interventions et en est propriétaire;

CONSIDÉRANT que les Parties se sont entendues afin que la Municipalité de Saint-Côme entrepose l'équipement et le mette à la disposition des ambulanciers lors d'une intervention à l'extérieur du réseau routier sur le territoire de la Municipalité de Saint-Côme;

CONSIDÉRANT l'importance de la collaboration interservices d'urgence quant à l'évacuation des victimes lors d'interventions d'urgence hors du réseau routier;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 125-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Côme accepte la demande du Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière d'entreposer l'équipement pour les ambulanciers lors d'interventions à l'extérieur du réseau routier;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents afférents au dossier.

Adopté

TRANSPORT

21. ACQUISITION DE RUES – DOMAINE VAL DES ARBRES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 126-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



QUE la Municipalité de Saint-Côme acquiert les rues Jean-Baptiste-Lepage, Éliette et Jean-Paul, soit les numéros de lot 5 541 128, 5 541 129, 5 540 044, 5 999 060 et 6 272 041, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.

QUE le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté

22. RÉTROCESSION – RUE DU HAMEAU

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme est devenue propriétaire, lors de la réforme cadastrale d'une partie d'un lot appartenant au numéro 5 677 101;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme souhaite rétrocéder au profit du propriétaire du lot numéro 5 677 101;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 127-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la rétrocession d'une partie du lot numéro 5 894 698;

QUE la dimension de la partie rétrocédée fera l'objet d'un plan préparé par un arpenteur-géomètre faisant partie du contrat de cession pour le propriétaire, le tout aux frais du propriétaire de l'immeuble du lot numéro 5 677 101;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, tous les documents relatifs à ce dossier.

QUE la Municipalité de Saint-Côme n'encourt aucuns frais d'aucune sorte dans ce dossier.

Adopté

23. PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution no 128-2019-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Municipalité de Saint-Côme approuve les dépenses d'un montant de 27 225 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**24. DOMAINE VAL DES ARBRES – ACQUISITION DE SERVITUDES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la l'acquisition d'une servitude de passage pour le réseau d'aqueduc sur les lots numéros 5 540 039, 6 272 040, 5 999 059, 6 256 073, 5 541 562, 5 541 561 cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 129-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, tous les documents inhérents à ce dossier.

Adopté

25. PLAN D'ACTION CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

CONSIDÉRANT que la MRC Matawinie fait partie des zones réglementées pour l'agrile du frêne;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) exige un plan d'action pour chacune des municipalités du territoire de la MRC Matawinie;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 130-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme dépose le plan d'action d'agrile du frêne.

Adopté

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE**26. PLEIN AIR LANAUDIA**



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 131-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme verse un montant de 1 500 \$ à Plein Air Lanaudière, dans le cadre d'un protocole d'entente afin d'offrir aux familles de Saint-Côme de bénéficier de rabais substantiel pour la saison 2019; 20 \$ par jour (famille), 60 \$ par semaine, 200 \$ pour la saison.

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit protocole d'entente, relatif aux services offerts aux familles de la municipalité.

Adopté

27. DÉFICIT – CHAMBRE DE COMMERCE SAINT-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 132-2019-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme accepte de défrayer le montant du déficit de l'année 2018 au montant de 2 500 \$ de l'organisme « Chambre de Commerce Saint-Côme ».

Adopté

28. CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 133-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme accorde le droit aux Chevaliers de Colomb, conseil 9749 Saint-Côme, de tenir leur activité de levée de fond; soit un pont payant, le 28 septembre 2019, sur la route 347 à l'entrée du village, de 8h00 à 16h00.

Adopté

29. SUBVENTIONS À L'ÉLITE

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention a été déposée pour deux jeunes filles de Saint-Côme;

CONSIDÉRANT que celles-ci participeront à une compétition mondiale en cheerleading à Puerto Vallarta au Mexique en mai prochain;



CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme souhaite établir une politique de subvention à l'élite permettant d'octroyer, selon certaines modalités, un aide financière pour des jeunes se démarquant dans un niveau élite;

Ayant un lien de parenté avec l'une des jeunes filles, Monsieur le Maire Martin Bordeleau se retire de la table des délibérations. De plus, il a été tenu à l'écart de toutes les discussions ayant eu cours relativement à cette demande.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution no 134-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ pour chacune des participantes.

QUE la Municipalité de Saint-Côme félicite les deux jeunes filles car elles sont des exemples de persévérance et de dépassement de soi.

Adopté

30. PROGRAMME PÊCHE EN HERBE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 135-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme autorise la Directrice des loisirs, culture et tourisme à agir au nom de la Municipalité et à signer tous les documents et contrats relatifs au projet Programme Pêche en herbe en lien avec la Fête de la pêche.

Adopté

DIVERS

31. AFFAIRES NOUVELLES

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

33. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution no 136-2019-04

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette



5664



Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Josée Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière